

Fréquentes questions (FAQ) la supplémentation en vitamine A

1. Que dois-je faire si un enfant pleure?

Ne forcez jamais un enfant à prendre de la vitamine A et ne pas administrer s'il pleure. Veillez à ce que l'enfant se tienne tranquille pour prévenir la suffocation. Pour le/la calmer, l'accompagnant peut promener l'enfant jusqu'à ce qu'il/qu'elle s'arrête de pleurer. Si l'enfant ne s'arrête pas de pleurer, dire à l'accompagnant de le/la ramener lors de la prochaine distribution.

2. Peut-on donner la vitamine A de supplémentation aux accompagnants (par exemple, la mère) pour qu'elle la donne aux enfants chez eux?

La vitamine A utilisée dans les projets de distribution universelle doit être administrée par des professionnels de la santé / bénévoles formés et on ne doit pas donner les capsules aux accompagnants pour qu'ils les donnent aux enfants chez eux. **Ne jamais donner la vitamine A à l'accompagnant pour qu'il la donne plus tard à l'enfant.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de gérer les enfants malades qui arrivent à un événement de distribution universelle, et qui auront besoin d'un traitement médical supplémentaire, y compris la vitamine A de supplémentation (VAS), consultez le Manuel de référence sur l'administration de la vitamine A de supplémentation dans les projets de distribution universelle (c.-à-d. Le manuel de référence sur la vitamine A).

Dans tous les cas, les nourrissons et les enfants malades doivent être immédiatement référés à un professionnel de la santé pour une évaluation et un traitement ultérieurs directement après l'administration de la vitamine A, à moins que le dosage soit spécifiquement contre-indiqué (c'est-à-dire un enfant est en détresse respiratoire).

3. Peut-on donner de la vitamine A aux enfants de 5 ans et plus, s'ils ont une carence en vitamine A? Pourquoi pas?

La recherche ne soutient pas la distribution universelle de la vitamine A de supplémentation (VAS) aux enfants de 5 ans et plus. Bien que la VAS ne nuise pas aux enfants de plus de 5 ans, il n'existe actuellement aucune documentation indiquant que l'enfant normal de plus de 5 ans en bénéficie. Les accompagnants (c.-à-d., les parents ou soignants) qui amènent des enfants âgés de 5 ans et plus dans des événements de distribution doivent recevoir des renseignements sur les aliments riches en vitamine A et les bonnes pratiques de nutrition. La VAS de Vitamine Angels a pour objet la prévention de la carence en vitamine A (CVA) chez les enfants de moins de 5 ans. Dans certains cas très limités, si l'organisation bénéficiaire est en contact avec un enfant de plus de 5 ans qui présente des signes cliniques de CVA (par exemple xérophtalmie), comme indiqué dans le chapitre 9 du manuel de référence de Vitamin Angels pour l'administration de la vitamine A de supplémentation dans les projets de distribution universelle (c.-à-d., le Manuel de référence sur la VAS), la décision d'administrer ou pas la vitamine A à l'enfant doit être prise au cas par cas, sur la recommandation d'un professionnel de la santé.

4. Pour quelle raison les critères d'éligibilité exigent que l'enfant n'ait pas reçu de vitamine A au cours du mois passé, mais que le dosage recommandé est tous les 6 à 9 mois?

Selon l'OMS 2, l'intervalle minimal entre les doses de vitamine A est d'un mois. L'intervalle maximal entre les doses est de 6 mois. Par exemple, si un enfant n'a pas reçu de vitamine A pendant 2 mois, il est préférable de l'administrer que de sauter la dose et d'attendre 8 mois (c'est-à-dire 2 mois + 6 mois) pour la prochaine dose. Pour plus d'informations, consultez le Manuel de référence sur l'administration de la vitamine A de supplémentation dans les projets de distribution universelle (c.-à-d. le Manuel de référence sur la VAS).

5. La vitamine A de supplémentation peut-elle être administrée aux mères en post-partum?

La distribution universelle de vitamine A de supplémentation (VAS) chez les femmes en post-partum n'est pas recommandée comme intervention de santé publique pour la prévention de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles (recommandation forte de l'OMS). Les femmes en post-partum devraient continuer à recevoir une nutrition adéquate.¹

6. Et si mon gouvernement recommande la vitamine A de supplémentation pour les enfants de plus de 5 ans ou pour les femmes en post-partum?

La vitamine A de supplémentation (VAS) offerte par Vitamin Angels n'est pas destinée aux enfants de plus de 5 ans ou aux mères en post-partum, même si une recommandation du gouvernement stipule le contraire. La VAS de Vitamin Angels doit être utilisée pour les enfants de 6-59 mois seulement. Dans certains cas très limités, Vitamin Angels peut approuver la distribution de la VAS aux enfants plus de 5 ans ou aux femmes en post-partum ; mais, avant de considérer cette possibilité, Vitamin Angels doivent recevoir une copie de la politique gouvernementale officielle sur la VAS, y compris la politique concernant la VAS à ces populations spécifiques. De plus, ces groupes ne seront considérés par Vitamin Angels que s'ils représentent une part mineure (moins de 5%) d'un projet plus vaste axé sur la distribution universelle de la VAS aux nourrissons et aux enfants de 6 à 59 mois.

7. Que se passe-t-il si j'ouvre une bouteille de vitamine A et que je n'utilise pas les capsules dans un délai d'un an?

Si les capsules restent inutilisées 1 an après l'ouverture du flacon, elles auront une teneur moindre de vitamine A, mais elles ne seront pas dangereuses ou ne présenteront pas un risque si elles sont consommées. Il est important de vérifier votre stock de vitamine A avant une distribution, et d'utiliser les capsules des flacons déjà ouverts et avec la plus courte date d'expiration en premier, avant d'utiliser d'autres vitamine A avec une durée de vie plus longue.

8. Parfois, il fait très chaud dans ma zone de distribution ; que dois-je faire au sujet du stockage?

Les capsules de vitamine A sont testées dans des conditions de chaleur et d'humidité élevée et peuvent livrer la quantité attendue de vitamine A pendant une période d'au moins 3 ans.

Un espace de stockage adéquat pour toutes les fournitures de vitamine A doit être disponible pour assurer que la vitamine A peut être stockée dans un endroit frais et sec et à l'abri de la lumière directe du soleil ; ces conditions aideront à maintenir la vitamine A à sa plus haute puissance. Même dans les zones de distribution chaudes, les capsules de vitamine A peuvent être protégées en les conservant dans leurs flacons d'origine, et fermés hermétiquement et hors de la lumière directe du soleil.

9. Peut-on conserver la vitamine A au réfrigérateur?

Nous n'avons aucune donnée qui indiquent que la réfrigération nuit à la vitamine A. La réfrigération rend les capsules dures, Donc, avant de les utiliser, l'agent de santé aura besoin de les sortir du stockage à froid bien à l'avance pour les laisser ramollir suffisamment pour presser le liquide. Si la capsule est trop dure, elle est difficile à couper et aussi trop d'huile de vitamine A reste à l'intérieur et l'enfant ne reçoit pas la dose complète.

10. Si un enfant présente des effets secondaires de la vitamine A tels que des maux de tête, des nausées ou des vomissements, devrait-il recevoir une dose 6 mois plus tard?

L'OMS indique que les effets secondaires sont passagers et que l'enfant peut recevoir la prochaine dose appropriée à l'âge six mois plus tard.

11. Si un enfant ressent des effets secondaires après avoir reçu la vitamine A de supplémentation, éprouvera-t-il des effets secondaires la prochaine fois qu'il reçoit la VAS?

Il est possible qu'un enfant ressente des effets secondaires plus d'une fois, mais il n'existe aucune donnée indiquant que cela se produira.

12. Si un enfant est orphelin et / ou n'a pas allaité, conseillez-vous de lui donner plus de vitamine A?

Non; les recommandations de l'OMS pour la vitamine A de supplémentation sont basées sur l'âge de l'enfant et ne donnent pas de recommandation fondée sur l'allaitement maternel.

13. Quel goût a la vitamine A sous forme de capsule?

La vitamine A est une huile qui a un léger goût de vanille.

14. Doit-on administrer la vitamine A de supplémentation aux adultes?

En général, la recherche ne soutient pas la distribution universelle de la vitamine A de supplémentation (VAS) à fortes doses chez les adultes. Pour cette raison, Vitamin Angels ne cherche pas à utiliser ses produits pour le traitement ; ils doivent plutôt être utilisés pour la prévention. Les explications et les exceptions à ce sujet concernant les femmes sont les suivantes.

- **Les femmes jusqu'à 6 semaines après l'accouchement:** La distribution universelle de VAS chez les femmes en post-partum n'est PAS recommandée en tant qu'intervention de santé publique pour la prévention de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles (forte recommandation de l'OMS). Les femmes en post-partum devraient continuer à recevoir une nutrition adéquate.
- **Les femmes enceintes et femmes en âge de procréer:** On ne doit pas administrer une dose élevée de VAS (plus de 10 000 UI) aux femmes enceintes ou en âge de procréer qui sont au tout début de la grossesse, sachant ou ne sachant pas qu'elles sont enceintes. Une dose élevée de vitamine A au début de la grossesse peut nuire à l'enfant à naître.
- **Traitement des femmes souffrant d'affections oculaires:** Pour obtenir des renseignements sur le traitement, consultez le Manuel de référence pour l'administration de la vitamine A de supplémentation dans les projets de distribution universelle (c'est-à-dire le Manuel de référence sur la VAS)
- **Traitement des personnes atteintes de xérophtalmie:** Pour obtenir des renseignements sur le traitement, consultez le Manuel de référence pour l'administration de la vitamine A de supplémentation dans les projets de distribution universelle (c'est-à-dire le Manuel de référence sur la VAS)

Visitez notre site web: www.vitaminangels.org pour des mises à jour et des informations supplémentaires sur la vitamine A et le déparasitage pour les enfants de moins de 5 ans.

1. OMS. Directive: Supplémentation en vitamine A chez les femmes pendant la période postnatale. Organisation mondiale de la Santé, 2011.

2. OMD. Distribution de vitamine A durant les journées nationales de vaccination. OMS/EPI/GEN/98.06.1998 :9

Foire aux questions (FAQ) sur le déparasitage

1. Que dois-je faire si un enfant pleure?

Ne jamais forcer un enfant à avaler le comprimé de vitamine A ou de déparasitage, et ne pas administrer à un enfant qui pleure. Veillez à ce que l'enfant se tienne tranquille pour prévenir la suffocation. Pour le/la calmer, l'accompagnant peut promener l'enfant jusqu'à ce qu'il/qu'elle s'arrête de pleurer. Si l'enfant ne s'arrête pas de pleurer, dire à l'accompagnant de le/la ramener lors de la prochaine distribution.

2. Peut-on donner aux accompagnants (par exemple, la mère) des comprimés de déparasitage pour qu'il la donne aux enfants chez eux?

Le déparasitage utilisé dans les projets de distribution universelle doit être administré par des professionnels de la santé / bénévoles formés. Ne jamais donner le comprimé de déparasitage à l'accompagnant pour qu'il la donne plus tard à l'enfant.

3. Pouvons-nous donner à un enfant un comprimé entier de déparasitage, non écrasé, à mâcher?

Non ! Dans le but de prévenir l'étouffement. Les comprimés de déparasitage doivent TOUJOURS être écrasés avant de les administrer aux enfants de moins de 5 ans. Se servir d'une bouteille en verre et d'un morceau de papier blanc propre, de cuillères ou d'un mortier et pilon pour écraser les comprimés de déparasitage.

4. Est-ce que le comprimé doit-être écrasé finement?

Le comprimé doit être écrasé en fine poudre pour qu'un enfant qui ne peut pas mâcher puisse en toute sécurité avaler les morceaux broyés et la poudre sans risque de s'étouffer.

5. Que dois-je faire si un enfant s'étouffe en prenant le comprimé de déparasitage?

Si un enfant s'étouffe en prenant le comprimé de déparasitage, suivez les instructions au verso de la liste de vérification visuelle de VAS+D et dans le Manuel de référence sur le déparasitage, dans la section « que faire si un enfant s'étouffe »

6. Si je donne un demi-comprimé d'Albendazole aux enfants de 12 à 24 mois, que dois-je faire avec l'autre moitié du comprimé ?

Si vous utilisez un demi-comprimé, gardez l'autre moitié pour un autre enfant.

7. Pourquoi recommande-t-on le déparasitage une ou deux fois par an seulement?

L'OMS recommande que le déparasitage (albendazole ou mebendazole) soit administré une ou deux fois par an aux enfants d'âge préscolaire, selon la prévalence des infections aux HTS dans un pays. La plupart des pays appliquent une politique cohérente avec les recommandations de l'OMS et s'inscrivent parfaitement dans le calendrier de la supplémentation en vitamine A.

8. Pourquoi ne peut-on pas administrer le déparasitage à un enfant qui a de la fièvre ?

Si un enfant a de la fièvre, une diarrhée sévère, ou des vomissements, il ne court aucun danger à recevoir le traitement de déparasitage ; cependant, on recommande que les enfants qui ont ces problèmes de santé ne reçoivent pas de déparasitage car cela peut provoquer une réaction négative à un déparasitage futur si ces symptômes persistent chez l'enfant et ensuite deviennent associés au déparasitage.

9. Qu'est-ce qu'on recommande si l'enfant crache le comprimé de déparasitage?

Si l'enfant crache le comprimé, il doit revenir dans un mois, quand il est éligible au déparasitage. N'oubliez pas, c'est important! **Ne JAMAIS forcer un enfant à prendre le comprimé de déparasitage.** Si un enfant n'est pas coopératif, ne laissez partir sans traitement ; il ou elle aura une autre occasion à la prochaine distribution.

10. Doit-on donner le déparasitage sans nourriture et/ou eau?

Après avoir administré le comprimé de déparasitage à l'enfant, vous pouvez lui donner de l'eau potable à boire dans une tasse propre. Si l'eau potable n'est pas disponible, on peut la rendre potable par ébullition, filtration ou chloration.

Certains partenaires sur le terrain pensent que l'administration du déparasitage avec de la nourriture et/ou de l'eau est plus agréable ou plus facile à avaler pour les enfants. Si vous pouvez garantir une nourriture et/ou de l'eau propre, et que vous avez un approvisionnement suffisant, vous pouvez les donner aux enfants. Cependant, il n'est pas exigé que le déparasitage soit administré avec de la nourriture et/ou de l'eau.

Visitez notre site web: www.vitaminangels.org pour des mises à jour et des informations supplémentaires sur la vitamine A et le déparasitage pour les enfants de moins de 5 ans.